

SOUSCRIPTION **A L'OFFRE ANNUAIRE HUMACITIA** **« Professionnel certifié »**

Version exceptionnelle du : 01/04/2019

**Ne concerne que les professionnels ayant une page professionnelle active
sur l'annuaire Humacitia
au 01/04/2019**

ENTRE :
L'ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE HUMACITIA
ET :
LE PROFESSIONNEL INDEPENDANT IDENTIFIE AU CADRE 1 :

ETANT PREALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

La société HUMACITIA est une entreprise sociale, agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, dont l'objet social inscrit à l'article 4 de ses statuts est rédigé comme suit :

« Le but poursuivi par la société est autre que le seul partage des bénéfices.

Elle a pour objet et objectif principal, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger la recherche d'une utilité sociale par :

- *Le soutien aux personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle, et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de l'entreprise.*
- *La contribution à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;*
- *La contribution au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale à travers la promotion et le développement de l'activité de travailleurs sociaux exerçant en libéral ;*
- *La participation à la formation de travailleurs sociaux et au soutien de leurs activités ;*
- *Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement ».*

La société Humacitia fédère et anime un réseau national de travailleurs sociaux indépendants, qui apportent des réponses d'utilités sociales et s'engagent dans une pratique professionnelle en libéral, éthique, solidaire et responsable.

Les entreprises bénéficiant de l'offre Annuaire Humacitia, sont dénommées ci-après « Entreprises certifiées ».

Les professionnels bénéficiant de l'offre Annuaire Humacitia pour leur entreprise, sont dénommés ci-après « Professionnels certifiés ». La société Humacitia est dénommée ci-après « Humacitia ».

HUMACITIA
Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Siège social. 81, mail François Mitterrand – 35000 RENNES ■ Tel. 02 22 06 81 20
Email. siege@humacitia.fr ■ Web. <http://www.humacitia.fr>

CADRE 1 – Le professionnel indépendant

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone professionnel :

Email professionnel :

Profession :

Diplômé(e) d'Etat en (année) :

CADRE 2 – L'entreprise indépendante

Dénomination sociale :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Forme juridique :

Numéro de SIRET :

Assujetti à la TVA : Non Oui : Numéro de TVA intracommunautaire :

CADRE 3 – Objet de l'offre Annuaire Humacitia

La SAS Humacitia édite un annuaire en ligne national référençant l'activité de travailleurs sociaux indépendants en profession libérale. Le présent contrat est une offre de prestation permettant au travailleur social libéral identifié au cadre 1 de figurer sur l'annuaire Humacitia (<http://annuaire.humacitia.fr>) en qualité de professionnel certifié.

L'annuaire Humacitia a pour objet de faciliter l'exercice professionnel des travailleurs sociaux indépendants en certifiant la légalité et l'authenticité des informations publiées sur cet annuaire. Humacitia s'engage à certifier le professionnel indépendant sur la base des justificatifs communiqués. L'entreprise certifiée s'engage à communiquer à Humacitia tout justificatif utile à cette certification. Le professionnel certifié dispose d'un compte nominatif sur l'annuaire Humacitia pour publier et éditer sa page professionnelle certifiée. Le professionnel certifié s'engage à mettre régulièrement à jour sa page professionnelle et à répondre à tout message et demande qui lui serait adressé via cette page en veillant à maintenir une posture professionnelle adaptée.

Les conditions générales de vente s'imposent à l'entreprise identifiée au cadre 2 et la personne physique certifiée identifiée au cadre 1 qui atteste avoir le pouvoir d'engager la responsabilité de l'entreprise qu'elle dit représenter.

CADRE 4 – Limites de l'offre Annuaire Humacitia

Il est ouvertement rappelé que le professionnel indépendant identifié au cadre 1 souscrivant à l'offre Annuaire Humacitia est avant tout un professionnel indépendant, mandataire légal de l'entreprise indépendante identifiée au cadre 2, elle-même indépendante de la SAS Humacitia. Les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du contrat de prestation, des entreprises indépendantes, assumant chacune les risques de sa propre exploitation.

HUMACITIA
Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Siège social. 81, mail François Mitterrand – 35000 RENNES ■ Tel. 02 22 06 81 20
Email. siege@humacitia.fr ■ Web. <http://www.humacitia.fr>

Groupes Humacitia ■ Société par actions simplifiée au capital variable de 34.000€ ■ Agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale
SIREN : 804 553 980 R.C.S Rennes ■ APE : 8899B – Action sociale sans hébergement ■ Numéro RCTVA FR 88 804553980

Humacitia s'engage à certifier le professionnel indépendant sur la base des justificatifs communiqués mais ne saurait être tenu responsable de tout manquement, omission, dissimulation ou déclaration frauduleuse du professionnel certifié ou de l'entreprise certifiée.

CADRE 5 – Prise d'effet, durée

Ce contrat de prestation est conclu pour une année civile, avec date d'échéance au 31 décembre. Sauf dénonciation préalable deux (2) mois avant la date d'échéance par courrier avec accusé réception, ce contrat de prestation est tacitement reconduit à chaque date anniversaire pour une période de un (1) an. Humacitia informe par courriel le professionnel certifié de la reconduction tacite de son contrat, trois (3) mois avant la date anniversaire, en y précisant les conditions de résiliation, dans le respect des conditions légales en vigueur relatives aux souscriptions de contrats avec tacite reconduction.

CADRE 6 – Résiliation

6.1 – Résiliation à l'initiative du professionnel certifié

Le professionnel certifié peut dénoncer le présent contrat, à tout moment sans qu'il soit nécessaire d'invoquer quelconque motif, par courrier avec accusé réception. Le contrat prend fin à la date de réception du courrier recommandé et n'ouvre droit à aucun remboursement au prorata temporis ni indemnités éventuelles. La résiliation de ce contrat entraîne la suppression immédiate de tous les services et autorisations délivrés par Humacitia.

6.2 - Résiliation à l'initiative de Humacitia

La résiliation du contrat de prestation peut être prononcée à tout moment par Humacitia en cas de manquement à l'une des clauses de ce contrat à l'issue de la procédure suivante :

- Humacitia informe le professionnel certifié par courrier avec accusé réception de son intention de dénoncer le présent contrat pour manquement à l'une des clauses de ce contrat ;
- Le professionnel certifié dispose de 30 jours calendaires à compter de la réception du courrier en AR pour mettre à jour sa situation et communiquer à Humacitia tout justificatif utile ;
- En l'absence de régularisation conforme sous 30 jours calendaires, le présent contrat est résilié de plein droit. La résiliation de ce contrat entraîne la suppression immédiate de tous les services et autorisations délivrés par Humacitia et n'ouvre droit à aucun remboursement au prorata temporis ni indemnités éventuelles.

CADRE 7 – Prix de vente

Grille tarifaire en vigueur au 1^{er} avril 2019 pour les professionnels disposant déjà d'une page professionnelle sur l'annuaire Humacitia :

L'offre Annuaire Humacitia « Professionnel certifié » est facturée 55€HT (66€TTC) par année civile. Par exception, la cotisation de la première année bénéficie d'une réduction de -50% pour les professionnels ayant une page professionnelle active au 01/04/2019. Les cotisations suivantes sont appelées au 1^{er} janvier de chaque année civile.

Si l'entreprise certifiée devient entreprise adhérente du groupement Humacitia en cours d'année, la cotisation de l'offre « entreprise adhérente » sera déduite de la cotisation perçue sous l'offre « entreprise certifiée » au prorata du nombre de mois restant à courir sur l'année en cours.

CADRE 8 – Conditions générales de vente

Ces conditions générales de vente précisent et complètent les dispositions contractuelles mentionnées aux cadres 3 à 7. Elles s'ajoutent aux mentions légales et aux conditions générales d'utilisation éditées sur les sites internet d'Humacitia que chaque professionnel certifié confirme avoir acceptées.

<http://www.humacitia.fr/mentions-legales/>
<http://annuaire.humacitia.fr/cgu/>

Qualité de professionnel certifié

L'annuaire Humacitia référence des professionnels certifiés exerçant dans le secteur social, médico-social ou sanitaire en profession libérale.

HUMACITIA
Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Siège social. 81, mail François Mitterrand – 35000 RENNES ■ Tel. 02 22 06 81 20
Email. siege@humacitia.fr ■ Web. <http://www.humacitia.fr>

Groupement Humacitia ■ Société par actions simplifiée au capital variable de 34.000€ ■ Agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale
SIREN : 804 553 980 R.C.S Rennes ■ APE : 8899B – Action sociale sans hébergement ■ Numéro RCTVA FR 88 804553980

La profession libérale désigne toute profession exercée sur la base de qualifications appropriées, à titre personnel, sous sa propre responsabilité et de façon professionnellement indépendante, en offrant des services intellectuels et conceptuels dans l'intérêt du client et du public (*source, considérant n°43 de la directive à la reconnaissance des qualifications professionnelles n°2005/36/CE*).

La qualité de professionnel certifié du réseau Humacitia s'obtient après communication des éléments suivants :

- d'un numéro SIRET
- d'un diplôme d'état en travail social ou assimilé ;
- de plus de 24 mois d'expérience professionnelle (stages non-compris) ;
- d'un extrait de casier judiciaire n°3 de moins de trois (3) mois compatible avec l'exercice de la profession déclarée (renouvelable annuellement) ;
- d'une assurance en responsabilité civile professionnelle (renouvelable annuellement).

Dans un objectif de démarche qualité, le professionnel certifié accepte sans réserve que la société Humacitia puisse procéder à tout moment et sans information préalable à toute vérification utile pour évaluer la qualité professionnelle des réponses apportées.

Limites de responsabilité

Le professionnel certifié est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des outils et supports mis à disposition dans le cadre de son contrat. Humacitia s'efforce à délivrer la meilleure qualité de service mais ne saurait être tenu responsable de tout manquement, omission, erreur, perte de donnée ou inaccessibilité de service.

Engagement initial et reconduction de contrat

La souscription à l'offre Annuaire Humacitia est conclu pour une durée de un (1) an. Ce contrat est automatiquement reconduit pour une période de un (1) an à chaque date anniversaire dans les conditions précisées au cadre 5. A chaque reconduction, le professionnel certifié s'engage à communiquer à Humacitia sous trente (30) jours son attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle et son extrait N°3 de son casier judiciaire de moins de trois (3) mois.

Résiliation

La résiliation du contrat de prestation peut être prononcée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, dans les conditions précisées au cadre 6. La résiliation du contrat de prestation n'ouvre droit à aucune indemnité ni remboursement de cotisation au prorata temporis. La résiliation du contrat de prestation s'accompagne de la résiliation de tous les services, supports et autorisations dont bénéficie le professionnel certifié au cours de son contrat.

Modifications des conditions générales de vente

Humacitia se réserve le droit de modifier à tout moment et sans invoquer quelque motif, ses conditions générales de vente. En cas de modification substantielle pouvant remettre en cause le caractère contractuel de ce contrat, Humacitia informe personnellement par voie électronique, chaque professionnel certifié. Le professionnel certifié dispose de quatre (4) mois à compter de leur entrée en vigueur pour refuser sans pénalités de résiliation et sans droit à dédommagement ces nouvelles conditions. L'absence de réponse sous quatre (4) mois vaut acceptation des nouvelles conditions. En cas de refus exprimé sous trente (30) jours par courrier avec accusé réception, il est admis que l'entreprise certifiée puisse demander le remboursement au prorata temporis de la cotisation qu'elle a versée sur la période en cours, sans autre indemnité.

Litiges – Droit applicable

Tout litige non résolu de manière amiable est soumis au droit français. Il n'est pas fait attribution exclusive de tribunal, conformément à la législation en vigueur.

Date :

NOM :

Prénom :

Le règlement de la cotisation exceptionnelle 2019 vaut acceptation de ce contrat.

Date, signature et tampon d'Humacitia